



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE FACP-04-DM01-25

Nomenclature : 1.1.3

OBJET : Avenant n°1 au contrat de maintenance des installations de production de chauffage ECS et climatisation de la Ville et du CCAS de CLAIX.

Le Maire de la Commune de Claix,
VU les décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,
VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les délibérations des Conseils Municipaux DEL 18/2020 du 27 mai 2020 et DEL 06/2024 du 14 mars 2024.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation du service, citée en objet, sont prévus :

P1 = au budget communal : BAT 60621 – budget CCAS : BAT 60612 – budget RPA : 60612

P2 = au budget communal : BAT 6156 – budget CCAS : BAT 6156 – budget RPA : 61568

P3 = Prévu en Investissement au 21312/21318/217318/2181

(Contrat initial FACP04 DM22-23 en date du 28/11/2023).

DECIDE de valider l'avenant n°1 du contrat de maintenance des installations de production de chauffage ECS et climatisation de la Ville et du CCAS de Claix.

Modifications introduites par le présent avenant : (voir avenant en annexe)

- La redéfinition des engagements de consommation NB site par site suivant document, Annexe Avenant 1 – redéfinition NB
- Le retrait de la clause d'intéressement, y compris arrêt des relevés de compteurs mensuels du cabinet médical
- L'ajout des 2 VMC DF du site Cantine Rochefort/Halte-garderie Petit Prince
- L'ajout des 2 hottes d'extraction de la cantine Claix Centre - restaurant scolaire Jules Ferry
- Le retrait complet du périmètre du marché du site Eglise du Bourg

Modification de la redevance forfaitaire annuelle P2 :

- Montant des redevances supplémentaires :

N° site	Nom	Energie	P21 (Entretien) en € HT	Total € HT
25	Halte-Garderie Petit Prince + Cantine (ccas)	Electricité	1 093.00€	1 093.00€
12	Cantine de Claix Centre	Gaz	254.00€	254.00€
26	Eglise du bourg	Gaz	-1 051.27€	-1 051.27€
3	UNRPA (Jonquilles) & Cabinet Médical	Gaz		

Attention, la redevance pour la cantine de Claix Centre ne sera pas réalisée tant que le devis de remise en état n'a pas été validé et réalisé.

Modification de la redevance forfaitaire annuelle P3 :

N° site	Nom	Energie	P3 en € HT/an	Total € HT
26	Eglise du Bourg	Gaz	-512.32€	-512.32€

Le présent avenant prend effet à compter du **1er janvier 2025** pour une durée identique au contrat de base.

A l'entreprise : IDEX ENERGIES – PARC DE LA BANDONNERE, 11 RUE MAURICE AUDIBERT – 69800 SAINT PRIEST

Article 1 : Le paiement s'effectuera au cours de la mission sur présentation de factures, en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014, relative au développement de la facturation électronique. Les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro (www.chorus-pro.gouv.fr).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.



Date d'affichage: 31/01/25

Date de retrait: 31/03/25



A Claix, le 28 janvier 2025

Le Maire,

Christophe REVIL